

De l'insertion à la socialisation

Mission locale, jeunes 16-25 ans et problématique de l'exclusion

par Aziz Jellab*

L'analyse des rapports que les jeunes entretiennent avec la mission locale éclaire la socialisation concomitante ou préalable à l'insertion professionnelle. Elle invite également à prendre en considération des variables « sociosubjectives » qui rendent intelligibles les dynamiques relationnelles à l'œuvre dans les processus d'insertion/exclusion.

Les recherches menées sur les jeunes s'accordent à souligner la précarité dans laquelle ils vivent de plus en plus, et ce, à la sortie du système scolaire, comme tout au long de leurs trajectoires censées préparer leur insertion (Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995 ; Roulleau-Berger, 1991). En ce sens, et le fait est récurrent, les analyses sociologiques portant sur les jeunes et la jeunesse comme catégorie et comme étape intègrent nécessairement dans les propos une référence à la problématique du chômage et des effets qu'il génère en matière d'exclusion (Bouffartigue, Lagree et Rose, 1989 ; Galland, 1996). Ce constat serait banal si ces analyses ne supposaient pas deux idées qu'il convient de retenir : d'un côté, l'exclusion du marché du travail reste fortement associée à une exclusion sociale ; de l'autre, et tout en affirmant que « *la précarité appartient à l'emploi stable* » (Nicole-Drancourt, 1994), l'insertion des jeunes est ramenée à la stabilisation professionnelle. Du coup, l'exclusion semble admettre un statut opposé à celui de l'insertion. Mais peut-on

soutenir qu'un jeune privé d'emploi – donc, exclu professionnellement – n'est pas « inséré » socialement ? Doit-on, à l'inverse, considérer que les « insérés professionnellement » ne sont pas exclus socialement ? Ce sont là des interrogations préalables qui visent à recadrer une problématique de l'exclusion dans son rapport (opposition ?) avec celle de l'insertion.

DU CHÔMAGE DES JEUNES À SON TRAITEMENT INSTITUTIONNEL

INTERROGATIONS PRÉALABLES

Nombreuses sont les recherches menées sur les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes avec, en toile de fond, la question du « manque de formation » et des décalages entre la formation et l'emploi. Mais il semble que cette relation entre la qualification et les caractéristiques du marché du travail ne suffise plus pour comprendre la progression du chômage chez les jeunes. En effet, à côté de la baisse du volume d'embauche (Duru-Bellat, 1992) qui pénalise surtout les jeunes non diplômés et ceux n'ayant pas d'expérience professionnelle, les recompositions du marché du travail et des formes d'emploi existantes soulignent que l'enjeu de l'insertion juvénile a changé de contenu. Si la précarité devient pour nombre de jeunes un « passage obligé »

* **Aziz JELLAB**, docteur en sociologie, est chargé de cours aux Universités de Picardie et d'Artois. Après avoir travaillé sur l'organisation de l'espace usinier (Voir « Espace usinier et rapports de pouvoir : quelques considérations sociologiques », *Espaces et Sociétés*, 1996, n° 86), il mène depuis quelques années des recherches sur l'insertion des jeunes, et ce, dans le cadre du CEFRESS (Centre de formation et de recherche en sciences sociales, Université de Picardie, Département de sociologie). Il a publié en 1997 l'ouvrage *Le travail d'insertion en Mission locale*, aux éditions l'Harmattan.

vers l'emploi stable, elle laisse apparaître une diversité de situations qui préfigure le mode d'insertion futur, et ce, selon le type d'emploi occupé à la sortie du système scolaire. Dans cette perspective, l'abord de l'exclusion des jeunes du marché du travail passe par l'étude à la fois quantitative et qualitative des relations entre les différentes expériences précaires (comportant aussi bien l'exercice d'emplois précaires, tels les « petits boulots » que l'entrée dans des dispositifs d'insertion, mis en place par les professionnels de l'insertion) et la stabilisation professionnelle ultérieure. « *L'apparition ou la généralisation des formes d'emploi atypiques (intérim, CDD, petit boulot, stage, mesure, etc.), écrit Werquin, met au premier plan de l'analyse l'aspect séquentiel des situations rencontrées et l'absence de cohérence des parcours. Il faut donc aborder la question dans sa temporalité et la traiter sous l'angle élargi de l'enchaînement des différentes situations, de leur durée respective et de la place qu'occupent le chômage et l'inactivité forcée entre ces périodes d'emploi atypique* » (1996, p. 121). Ainsi, ce « moratoire juvénile » dont parle Galland, ramené à la question de l'insertion professionnelle, oblige-t-il à adopter une perspective longitudinale qui s'affranchit partiellement des relations causales classiques, davantage attachées à relier des attributs ou variables formelles (sexe, âge, diplôme, secteur de qualification...) avec les modalités d'accès à l'emploi (le rapport causal statistique n'étant pas suffisant pour comprendre, par exemple, des devenir différenciés chez un public ayant sensiblement les mêmes attributs formels !).

Mais le chômage des jeunes n'existe pas indépendamment des structures institutionnelles qui lui donnent forme, évaluent son ampleur et mettent en place des actions censées lutter contre les formes d'exclusion auxquelles il donne lieu. Dans ce paysage institutionnel, la Mission locale occupe une place à part entière. Loin de n'être qu'un cadre institutionnel œuvrant pour la mise en correspondance (dans l'absolu) entre une demande sociale et des opportunités professionnelles (y compris l'entrée en formation), la Mission locale créée en 1982 – et enregistrant depuis une progression annuelle continue quant au nombre de créations – s'est imposée comme un dispositif ayant pour finalité majeure la lutte contre l'exclusion des jeunes, professionnelle mais aussi sociale. Et c'est dans cette dualité – énoncée comme réalité indissociable dans le rapport B. Schwartz (1981) – que réside ce glissement de l'action institutionnelle vers une finalité « socialisatrice » en tant qu'étape préalable à l'insertion professionnelle proprement dite. Chômage des jeunes, difficultés relationnelles et existentielles,

précarité à la fois sociale et professionnelle... constituent des réalités qui semblent légitimer une pratique institutionnelle qui confère à son action un caractère holiste, impliquant la prise en compte aussi bien des effets structurels de la « crise » de l'emploi que les attributs sociaux et comportementaux du jeune.

LA MISSION LOCALE, UNE INSTITUTION « FAITE POUR LES JEUNES »

Le terrain de la Mission locale offre des possibilités d'observation et d'analyse relatives au traitement institutionnel du chômage des jeunes. Ce dispositif permet de voir comment la lutte contre l'exclusion est pensée et définie au quotidien et de situer les enjeux idéologiques d'une institution qui se revendique parfois comme étant « *le seul interlocuteur valable pour les jeunes* » (propos d'une directrice de Mission locale du Pas-de-Calais). Sans doute la lutte contre l'exclusion du marché du travail comporte-t-elle une dimension politique au sens où l'inactivité d'une jeunesse soulève la question de la démocratie et suscite des interrogations relatives à la cohésion et l'ordre sociaux (Jellab, 1996, a). Mais il y a là également matière à réflexion sur la question du lien social que les dispositifs associatifs – la Mission locale en fait partie –, en revendiquant une « action de proximité », tentent de renouveler et de redéfinir, en pensant les modalités de participation à l'espace public. Ce qui nous importera dans cet article, c'est de voir comment la socialisation des jeunes telle qu'elle se donne à voir dans l'action de la Mission locale, repose sur un certain nombre de principes qui semblent dessiner les contours d'un nouveau type de formation : il s'agit d'une formation à « la compétence sociale », celle-ci étant entendue au sens de l'intégration progressive ou discontinue de valeurs sociales et culturelles censées conférer au jeune des chances supplémentaires pour s'insérer professionnellement. Mais les jeunes ne font pas qu'assimiler ou contester ces apprentissages au caractère particulier. Ils tentent de négocier et de mettre à l'épreuve leur validité au regard des conditions d'accès au travail ou à la formation. De fait, « apprendre à gérer son temps », « avoir un projet professionnel réaliste », « faire preuve d'autonomie, de responsabilité et d'assiduité », ou encore, « devenir présentable » n'ont de sens que si l'on tient compte à la fois des contraintes liées au marché (par exemple, en situation de recrutement, ces « signes de socialisation » peuvent expliquer des différences en matière de devenir d'une population homogène...) mais aussi du statut du public en quête d'emploi qui favorise cette orientation de l'action institutionnelle : en effet, socialiser les jeunes, c'est « les préparer à devenir adultes », « les amener à devenir des

citoyens » et « leur donner les éléments d'une culture de travail » aux dires des chargés d'accueil qui travaillent en contact direct avec les jeunes, en Mission locale. Ainsi, ce public en devenir n'ayant que rarement été aux prises avec une situation professionnelle semble légitimer une pratique institutionnelle « pédagogique » et quasi « disciplinaire ». Du coup, c'est le statut de l'insertion qui apparaît comme problématique dans la mesure où son contenu ne se réduit pas au seul accès à l'emploi mais implique une dimension sociale et morale qu'il convient de rapporter.

Après un bref rappel des données relatives au chômage des jeunes, nous axerons le propos sur la relation entre l'exclusion professionnelle et la socialisation institutionnelle. Notre terrain sera constitué d'une Mission locale et de ses antennes, implantées dans le Pas-de-Calais et accueillant quelques 7 000 jeunes. Dégager les contenus de cet « apprentissage social » permettra de s'interroger, de manière qualitative, sur les effets générés par cette socialisation institutionnelle quant à l'accès à l'activité. Dans cette « transaction » (Dubar, 1994) engageant les jeunes et l'institution, les rapports peuvent être conformistes, conflictuels ou vécus sous le mode du transitoire. C'est là que réside l'intérêt d'une analyse des logiques d'action juvéniles manifestées à l'égard des principes institutionnels. Nous nous interrogerons sur les portées et limites théoriques d'un discours qui oppose l'insertion à l'exclusion et qui ne les identifie la plupart du temps qu'au regard de leur composante professionnelle, occultant par là leur volet social et culturel.

LES RECOMPOSITIONS DU CHÔMAGE JUVÉNILE

« Entre 1982 et 1988, sur fond de chômage touchant des jeunes de moins de 25 ans, la proportion des jeunes femmes occupant un emploi stable à plein temps passe, en France, de 50 à 37 %, celle des jeunes hommes (du même âge : 16-25 ans) de 60 à 46 %. Dans le même temps, tous ces mouvements se renforçant depuis lors, les parts respectives de salarié(s) non stables (intérimaires, précaires, en attente, à temps partiel) passent de 26 à 37 % et de 22 à 30 % » (Molinari, 1994, p. 178). Cette recomposition des formes d'entrée dans la vie active observée en France touche également les autres pays européens, où le taux de chômage chez les moins de 25 ans a été multiplié par 6, entre 1971 et 1980 (Rose, 1984). Une enquête récente de l'INSEE confirme cette progression et souligne, au passage, l'étroite corrélation institutionnelle entre l'âge et les formes d'entrée dans la vie active (l'enquête prend, en effet, comme catégorie d'âge, les 15-29 ans). Si en 1975, ce taux était

de 5,8 % chez les 15-29 ans, en 1994, il atteint les 20,7 % ; d'autre part, et lorsqu'on prend la catégorie des 25-29 ans, le chômage semble s'installer de manière significative. Le taux de chômage est de l'ordre de 16,1 % en 1994 contre 11,2 % en 1985 et 3,3 % en 1975. Méron et Minni soulignent ainsi le paradoxe entre une diminution du nombre de jeunes actifs (du fait de la prolongation de la scolarité) et une progression du taux de chômage : « Entre 15 et 29 ans, près d'un jeune sur deux poursuit ses études (45 %) alors qu'en 1975, ils étaient moins de 30 %. Actuellement, à peine 40 % occupent un emploi contre 57 % il y a 20 ans. Parallèlement, le chômage a triplé et concerne plus d'un jeune sur dix de cette tranche d'âge » (1995, p. 9). Les « formes particulières d'emploi » (celles qui réfèrent à l'intérim, à l'apprentissage, aux contrats à durée déterminée, aux contrats aidés...) sont de plus en plus fréquentées par les jeunes : leur part est passée de 8 % en 1980 à 18 % en 1990 (Nicole-Drancourt, 1991).

Environ 700 000 jeunes quittent annuellement le système scolaire pour rejoindre le marché du travail. Parmi eux, près de 80 000 sortent sans qualification ; il s'agit d'un public dit de « bas niveau de qualification », « noyau dur de l'échec scolaire » (Charlot, 1994) qui met le plus de temps avant de se stabiliser professionnellement. C'est surtout face à ces jeunes que la Mission locale a développé des actions dites de « remotivation », de « remobilisation » au rythme des mesures politiques mises en place (par exemple, la mesure PAQUE instaurée en 1992 visait ce public en priorité). Les qualificatifs institutionnels pour désigner le statut socioprofessionnel des jeunes en quête d'emploi sont de deux types : on parle du chômage d'insertion (celui qui alterne avec des périodes d'emplois précaires) et du chômage d'exclusion (celui qui apparaît comme réduisant les chances de recouvrir une activité professionnelle stable). Mais il semble que la précarité, désignée comme passage obligé vers l'emploi stable (Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995) s'intègre dans les parcours professionnels des jeunes jusqu'à constituer un objet d'étude spécifique permettant d'observer les régularités et formes d'emploi selon la primo-insertion : « les jeunes ont d'autant moins de chance d'aboutir à une situation stable qu'ils ont occupé par le passé des emplois temporaires » (Moncel et Rose, 1995). Si la précarité appartient à l'emploi stable, ce n'est pas à n'importe quelle condition ; ce qui appelle à s'interroger sur le statut de la précarité (Nicole-Drancourt, 1994). Car ce sont bien les types d'emplois occupés qu'il faut interroger pour rendre compte des processus d'insertion et d'exclusion professionnelles.

UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DU CHÔMAGE DES JEUNES OU DE LA SOCIALISATION COMME PRÉALABLE À L'EMPLOI

On ne saurait, cependant, méconnaître le statut spécifique que revêt le chômage des jeunes, au risque de sous-estimer les déterminants d'une socialisation institutionnelle telle qu'elle se construit au quotidien dans les Missions locales. Si l'on prend le cas de jeunes ayant quitté récemment le système scolaire, la privation d'emploi suit rarement une période d'activité professionnelle. À ce titre, nombreux sont les jeunes qui, à leur arrivée sur le marché du travail, font l'expérience d'un désenchantement, et ce, à mesure que leur diplôme ou qualification augmente. D'autre part, et sur un plan institutionnel, le statut du jeune rimant avec une période transitoire, la privation d'emploi est construite à son tour selon le modèle du provisoire, ce qui donne lieu à des pratiques discriminatoires, notamment au niveau du traitement du chômage de longue durée (Demazière, 1992). Nous avons souligné, plus haut, que ce statut socioinstitutionnel attribué aux jeunes accreditée et légitime un traitement de leur exclusion professionnelle, use d'un discours moral et « pédagogique ». Ainsi, dire que « les jeunes manquent de culture d'entreprise », qu'ils « se laissent vivre » et que « désormais, pour s'en sortir, il faut savoir se mobiliser » (nous rapportons ici les propos des chargés d'accueil rencontrés lors de notre enquête), c'est revendiquer la légitimité d'un travail institutionnel et, en même temps, définir les contours d'une socialisation d'un public supposé « en manque » de connaissances et de culture professionnelles.

EXCLUSION PROFESSIONNELLE ET SOCIALISATION INSTITUTIONNELLE : LE CAS DE JEUNES FRÉQUENTANT UNE MISSION LOCALE DU PAS-DE-CALAIS

Parler d'exclusion du marché du travail ne semble pas être une expression appropriée pour qualifier le chômage des jeunes quand certains n'ont jamais eu l'occasion d'occuper un emploi. Il convient alors de conférer à l'exclusion un statut « dynamique » au sens où l'alternance entre des périodes d'activité et des périodes de chômage, tout comme les difficultés d'accès à l'emploi – qu'il soit stable ou « atypique » – mettent en jeu des mécanismes qui tiennent aussi bien aux caractéristiques du marché qu'aux biographies et itinéraires des individus (Benoît-Guilbot, 1990). Face à l'exclusion des jeunes du marché du travail, telle qu'elle a été observée depuis le début des années soixante-dix, les pouvoirs publics ont mis

en place des dispositifs divers, avec une mobilisation significative des ressources sur la formation. Faisant suite au rapport Schwartz, et dans le cadre de la décentralisation entamée au début des années quatre-vingt, les Missions locales ont amené une nouvelle manière de concevoir l'insertion : celle-ci, pour admettre une acception professionnelle n'en n'est pas moins sociale dans la mesure où l'entrée des jeunes sur le marché du travail (et de la formation) suppose résolues des difficultés quotidiennes telles que le logement, la santé et les soucis de tout ordre pouvant perturber la réussite d'une entrée dans un dispositif. Mais l'ampleur du chômage juvénile qui s'est affirmé avec force à la fin des années quatre-vingt a mis à mal cet équilibre fragile entre une demande sociale et une offre institutionnelle. C'est également une précarité sociale touchant le milieu familial de nombre de jeunes qui a contribué à la redéfinition des moyens favorisant l'insertion : celle-ci passe également par un investissement « sur le jeune », par sa mobilisation, comme si la lutte contre l'exclusion tenait à l'idée d'une nécessaire prise de conscience de « son » statut d'acteur !

L'INTERACTION MISSION LOCALE/JEUNES, SUPPORT DE LA SOCIALISATION

Mais parler de la socialisation des jeunes implique de définir son contenu, ce qui permettra, dans un second temps de situer ses enjeux, à savoir une catégorisation identitaire du public, susceptible de retentir sur les propositions qu'il se voit offrir par l'institution. Des entretiens menés avec les chargés d'accueil, il nous est apparu que le sens conféré à leur action auprès des jeunes était soutenu par des principes moraux où la contestation du « système économique » sélectif le disputait à un regard critique relatif à l'environnement familial, supposé handicaper et ralentir le processus d'insertion qui, lui, demande une « certaine autonomie », et la « prise de conscience que son avenir dépend de la manière dont on se prend en charge ». Ce discours est indissociable de cette socialisation institutionnelle qui intègre des dimensions morales, tout en légitimant et justifiant les apprentissages par rapport au marché du travail et à ses modes de recrutement. De fait, remettre en cause le « laxisme parental » comme « l'école qui ne prépare pas les jeunes au marché du travail », c'est revendiquer un champ et domaine d'action qui tendent à conférer à la Mission locale le statut de nécessité dans la mesure où elle apparaît, du point de vue de ses acteurs, comme un médiateur entre les 16-25 ans et l'emploi. Mais tout semble accrédiiter l'hypothèse selon laquelle la rareté de l'emploi et des opportunités

La Mission locale : un dispositif « novateur »

C'est la circulaire n° 1671, en date du 9 avril 1982, qui a posé les bases relatives à la mise en place des Missions locales. Celles-ci « suivent les jeunes pendant leur période de formation ; elles les aident à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et en assurent le suivi. Elles sont un relais entre les jeunes et les organismes de formation. Elles se préoccupent de l'ensemble des problèmes d'insertion sociale qui se posent aux jeunes : vie quotidienne, logement, loisirs, santé, etc. Elles recherchent, en relation notamment avec l'ANPE, les organismes de formation et les employeurs, des réponses inédites aux problèmes d'insertion, de formation et d'emploi qui se posent localement aux jeunes ».

La Mission locale a le statut d'une association (loi 1901). Elle fonctionne sous la responsabilité d'un directeur et est dotée d'un conseil d'administration – présidé par un élu – dans lequel siègent des représentants de différentes institutions et organismes (Éducation nationale, ministère du Travail, collectivités locales et territoriales, entreprises, centres de formation...) ainsi qu'une équipe technique. La logique de travail étant celle du partenariat et le financement est pris en charge par l'État et les communes locales impliquées dans le projet. Des « chargés d'accueil » (dits aussi « conseillers » ou correspondants, selon les Missions locales) assurent l'accueil, l'aide et le suivi des jeunes. Le siège de la Mission est souvent rattaché à une agglomération urbaine. C'est dans le cadre du partenariat intercommunal que les chargés d'accueil assurent des permanences, et ce, dans des antennes locales.

La Mission locale de Béthune où s'est déroulée notre recherche a été créée en octobre 1982. Elle accueille environ 7 000 jeunes, avec une moyenne annuelle de l'ordre de 1 400 nouveaux inscrits (et un peu moins de « sortants »).

L'organigramme fonctionnel de la Mission locale de Béthune couvre diverses activités et se divise en plusieurs services :

- le service « Gestion de l'accueil et du suivi des jeunes - information » : ce service participe à l'élaboration

de l'offre de formation. On y gère les parcours par le biais de l'informatique ;

- le service « Espace-Emploi » : directement porté sur le marché du travail, il met à disposition du public les offres d'emploi, les concours et les adresses d'employeurs potentiels ;
- « l'espace-santé » : cet espace est chargé de la prévention des maladies. On y organise des conférences sur l'hygiène et les problèmes de santé publique ;
- « le logement » : les jeunes trouvent dans ce service une aide en vue de bénéficier d'un logement géré, la plupart du temps, par la municipalité ;
- « le service d'accueil et de suivi des jeunes / correspondant jeunes-CFI » : c'est le service le plus important de la Mission locale car il est en rapport direct avec les jeunes. Les chargés d'accueil deviennent des « correspondants » du jeune à partir du moment où ce dernier entre en formation qualifiante ou diplômante (dans le cadre du Crédit-formation individualisé, notamment).

La répartition des jeunes inscrits, par niveau de formation, montre, globalement, une diminution de la part du public de niveau VI (6^e et 5^e de collège, CEP, CFG...) au profit du niveau IV (Bac et équivalent). Les jeunes sont de plus en plus diplômés, avec une part importante de niveau V (CAP et BEP). À titre de comparaison, en 1991, le niveau VI représentait 21,5 % de l'ensemble des inscrits. En 1994, les jeunes ayant ce profil ne représentaient que 12,4 %. En même temps, pendant la même période, la part de ceux qui avaient un niveau IV et plus (Bac et plus) est passée de 10,4 % à 27,1 %.

Si la part (en %) de jeunes les plus démunis scolairement diminue parmi les nouveaux inscrits (d'une année sur l'autre), ils représentent 28,9 % du public « en contact » avec la Mission locale. Ainsi, les jeunes de bas niveau de qualification sont moins nombreux à s'inscrire mais plus nombreux si l'on totalise leur part parmi l'ensemble des inscrits. Ils mettent, en moyenne, 8 ans, avant de se stabiliser professionnellement.

liées à la formation (par exemple, le nombre de CFI offerts reste très en dessous de la demande) ont contribué à orienter l'action institutionnelle vers un registre social, celui qui considère l'insertion sociale comme une condition première avant de penser

l'insertion professionnelle, y compris la supposée « adhésion aux valeurs du travail et ses contraintes » (Jellab, 1996, b). De l'observation des entretiens (et « interaction » au sens que lui confère Goffman, 1974) engageant les chargés d'accueil et les jeunes,

Le déroulement de l'enquête : terrain et approche empirique

La démarche empirique a pris comme terrain une Mission locale du Pas-de-Calais, dont le siège est situé à Béthune. Plus de 70 communes sont associées au projet, ce qui explique l'importance quantitative du public accueilli, environ 7 000 jeunes. Les rencontres préalables avec les responsables (directrice, chefs de projet) ont permis de circonscrire l'action institutionnelle qui s'éprouve dans des paradoxes et contradictions, tenant principalement à la dépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques locaux. Par la suite, ce sont principalement les chargés d'accueil qui furent sollicités. Etant directement au contact des jeunes, et occupant un statut intermédiaire entre les 16-25 ans et les attentes administratives et politiques, les chargés d'accueil nous ont entretenu de leurs difficultés et de leurs revendications (ou militantisme). C'est également la réflexion sur leur fonction et travail auprès des jeunes qui nous a intéressé. Des entretiens menés avec les chargés d'accueil, nous avons dégagé les principes idéologiques qui président à leur action et qui restent indissociables de la manière dont ils définissent l'insertion et leur public. Notre deuxième démarche a consisté en l'observation et écoute des entretiens engageant les chargés d'accueil et les jeunes (le plus souvent, il s'agissait d'une relation « duale »). C'est le moment le plus important de cette recherche puisqu'à travers l'interaction entre l'institution et le public, il a été possible de situer les enjeux de la socialisation et ses contenus, discursifs et « moraux ». Le recours à la notion d'interaction est lié au fait que, sur la base de cette relation sou-

vent duale, il y a à la fois un contexte défini (l'espace « Mission locale » avec ses règles formelles et informelles), une relation dynamique et un statut social qui s'y négocie (en particulier, le statut du jeune tel qu'il se donne à voir et tel que le chargé d'accueil le définit). Les enseignements que l'on doit à Goffman permettent de circonscrire le domaine de l'interaction et d'en souligner le caractère éminemment sociologique : « ... une étude convenable des interactions s'intéresse, non pas à l'individu et à sa psychologie, mais plutôt aux relations syntaxiques qui unissent les diverses personnes mutuellement en présence » (Goffman, 1974). Les entretiens auxquels nous avons assisté étaient différents quant à leur nature (premiers entretiens, entretiens à mi-parcours et entretiens en fin de parcours), leur contenu (qui pouvait porter sur le projet professionnel, l'entrée en formation, l'obtention d'une aide financière...) et à leur public (jeunes de faible niveau de qualification, jeunes diplômés, jeunes vivant en ménage ou résidant chez les parents...).

Enfin, nous avons sollicité le point de vue des jeunes. Après le rendez-vous avec le chargé d'accueil, les jeunes étaient invités à nous entretenir de leur parcours, des attentes face à l'institution et du rapport à l'avenir. C'est à travers cette démarche que nous avons pu construire une typologie des logiques d'action pour lesquelles optent les jeunes.

Au total, nous avons assisté à plus d'une trentaine de rencontres entre les chargés d'accueil et les jeunes. Une quarantaine d'entretiens furent menés avec les jeunes au profil scolaire et social varié.

nous avons pu dégager les contenus de ce « nouvel apprentissage » qui a valeur de socialisation. Ces contenus définissent également les contours d'une nouvelle forme de lutte contre l'exclusion : si celle-ci se ramène à une sorte d'écart au regard de la culture dominante, qu'elle porte sur le rapport au travail, sur la participation à l'espace public... etc., il convient d'inscrire les jeunes dans un cadre comportemental normatif, supposé faciliter une insertion sociale et professionnelle.

DES APPRENTISSAGES CENSÉS (RE) SOCIALISER LES JEUNES

Si la socialisation des jeunes telle qu'elle est définie et

construite dans le travail quotidien de la Mission locale concerne plutôt le public le moins diplômé ou sans qualification, les autres catégories ne sont pas systématiquement « épargnées » par cette pratique. Le cas de jeunes diplômés faisant face à des principes institutionnels « socialisateurs » n'est pas rare ; leur nombre tend même à progresser, à l'image de l'évolution de la part des diplômés parmi les nouveaux inscrits. L'aide apportée aux jeunes tient à un principe de base : celui d'une relation « contractuelle » entre la Mission locale et son public. Il s'agit de donner à la dimension relationnelle le statut d'une obligation réciproque, ce qui rend conditionnelle l'aide institutionnelle. Ce principe de base permet de situer le point de départ des enjeux sociaux et idéologiques

conférés à l'insertion en ce qu'il suppose des différences de réaction juvénile et partant, des différences en matière de traitement de l'exclusion. Sur un plan plus théorique, nous pouvons rapprocher cette « contractualisation » des rapports entre les institutions et les individus du déclin de l'État-providence – l'État devenant « animateur » (Donzelot et Estebe, 1994) – face à la crise de l'emploi. Donzelot rappelle le statut idéologique conféré à la notion de « Contrat » : « ... le contractuel suppose que l'individu se définisse non pas comme un ayant droit souverain, prétendant parler d'égal à égal avec la société, mais comme un être autonome, c'est-à-dire capable d'intégrer les attentes de la société et de mobiliser ses ressources propres pour jouer le jeu de l'insertion. C'est le passage de l'indemnisation à l'insertion tant recherché par les politiques actives de traitement du chômage » (Donzelot, 1996, p. 96). Les propos tenus par un chargé d'accueil ne sont pas éloignés de ce point de vue : « Je ne suis pas pour la gratuité des choses [...] parce que ça fait des années que je me bats contre l'assistantat passif [...] Je suis pour un assistantat actif [...] Si on veut rendre le jeune citoyen de demain, il faut exiger un certain nombre de choses [...] On lui explique que la Mission locale, c'est d'abord lui [...] ; "Aide-toi, le ciel t'aidera" ». Si la Mission locale est dite « au service des jeunes », ce service dépend de l'adhésion « volontaire » et soutenue du jeune aux conseils et recommandations du chargé d'accueil. Quels sont alors les contenus de cette socialisation institutionnelle ?

LE JEUNE DOIT PRÉCISER SES OBJECTIFS ET EXPRIMER UN PROJET PROFESSIONNEL RÉALISTE

Ce principe à l'apparence banale apparaît comme problématique lorsqu'il s'agit de jeunes ayant un faible niveau scolaire ou de qualification. Cette catégorie éprouve beaucoup de difficultés à définir un projet professionnel précis et réaliste, les attentes prenant souvent la forme d'une recherche d'emploi, quel qu'il soit. De fait, et dès les premiers rendez-vous, ces jeunes font-ils l'expérience d'une résistance institutionnelle et de recommandations les incitant à effectuer des démarches (recherche d'information, définition de secteurs professionnels ou groupes de métiers susceptibles de les intéresser...). Mais les jeunes doivent également exprimer un projet professionnel réaliste : ce réalisme admet trois significations : l'une se rapporte aux aptitudes du jeune qui doivent être en rapport avec la « faisabilité » de l'action, telle l'entrée en formation ou la préparation d'un concours...

etc. Une deuxième signification réfère aux possibilités de réalisation d'un projet professionnel selon les opportunités locales en matière de formation. Ainsi, nombre de jeunes doivent-ils renoncer à un projet professionnel dans la mesure où, localement, il n'est pas prévu de formation pouvant accueillir ce public. Enfin, le réalisme du projet se ramène aux opportunités professionnelles offertes selon la qualification possédée par le jeune. Ce cas de figure n'est pas rare. Il oblige les jeunes à redéfinir d'autres centres d'intérêt, découvrir d'autres secteurs, dans la mesure où leur qualification actuelle est jugée « non-porteuse ». Ces contraintes impliquent l'accomplissement de démarches diverses dont la figure la plus formalisée est la passation d'un « bilan de connaissances et d'intérêt ».

LE JEUNE DOIT APPRENDRE À GÉRER SON TEMPS ET À ÊTRE ASSIDU

Si les « jeunes sont en manque de repères », « perdus et désorientés », c'est au regard de l'absence d'inscription dans un cadre institutionnel (dont la forme typique est celle de l'exercice d'une activité salariée) qui codifie les rapports à l'espace et au temps. Il s'ensuit que l'action de la Mission locale porte également sur le rapport engagé par les jeunes avec l'épreuve du temps, celle de « l'attente » d'une opportunité d'insertion professionnelle. Une aide à l'organisation temporelle du quotidien est apportée par les chargés d'accueil : tenir un calendrier, noter l'ensemble des démarches effectuées, mémoriser les dates et nom des interlocuteurs rencontrés, et respecter les rendez-vous fixés (que ceux-ci aient lieu à la Mission locale, dans une autre institution ou un autre organisme), tels sont les quelques contenus qui réfèrent à la nécessité, institutionnellement définie, de construire une temporalité jalonnée par l'accomplissement de démarches diverses. Mais les chargés d'accueil, en dépit du fait que leur action s'intègre dans un contrôle social du public (Jellab, 1996, a), rapportent souvent le cas de jeunes « pour lesquels il a fallu du temps pour s'en sortir ». Ce temps est ramené aux difficultés sociales et relationnelles de toutes sortes qui, au-delà des problèmes matériels ou de niveau, empêchent toute action dans le court terme. Ainsi en est-il de Mlle Hubert qui, selon les propos d'une chargée d'accueil, « venait à la Mission locale depuis 7 ans ... elle a eu des problèmes avec ses parents, ne s'entendait pas bien avec eux, mais hésitait à les quitter. Il a fallu beaucoup de rencontres et de discussions pour qu'elle se décide enfin à passer l'Examen spécial d'entrée à l'université et qu'elle

« passe le concours d'infirmière ... elle est actuellement en deuxième année ». Le temps ne s'identifie pas à la seule attente d'une opportunité professionnelle. C'est aussi un temps de socialisation, à la fois objet d'un apprentissage (« savoir gérer son temps ») et moyen rendant possible la construction d'un itinéraire d'insertion au rythme des rencontres avec le chargé d'accueil et des actions entreprises en fonction des conseils institutionnels. À la gestion de son temps se conjugue une obligation informelle – car, rappelons-le, le jeune n'est pas tenu de venir à la Mission locale –, celle d'« être assidu » tant face à l'institution (« je dis toujours au jeune de venir régulièrement, on ne sait jamais, il peut tomber sur une occasion », formule un chargé d'accueil) que dans les dispositifs d'insertion, qu'il s'agisse d'une formation, d'une réunion d'information, ou encore, de l'accomplissement d'un « stage de mobilisation ». De fait, et même si le jeune fréquente un circuit d'insertion, il n'est pas défini ou positionné seulement par rapport à une sanction finale (obtenir un diplôme, une qualification ou attestation), mais au regard du temps de fréquentation, laissant augurer « le sérieux » ou « le laisser-aller », « le dynamisme » ou « l'insouciance » du public, autant de jugements équivalents à un étiquetage identitaire. Dans la liberté apparente laissée aux jeunes quant à la définition de leur rapport à l'institution, un espace de catégorisation identitaire se construit ; s'il repose sur des signes objectivement observables (tels l'accomplissement des démarches conseillées, la présence et les rencontres régulières avec les acteurs institutionnels...), il témoigne également d'une dérive institutionnelle qui, par l'effet d'une disproportion grandissante entre les moyens et la demande juvénile, favorise des orientations discriminatoires légitimées par le recours à la catégorie de « motivation ».

PRENDRE DES ENGAGEMENTS ET DEVENIR AUTONOME ET RESPONSABLE

Si le rapport des jeunes à la Mission locale repose sur un principe contractuel, il s'ensuit que, dès les premiers entretiens, le public se voit inciter à une mobilisation qui, du point de vue des chargés d'accueil, est supposée « donner le maximum de chances pour s'insérer ». « Prendre des engagements » s'apparente à une prescription institutionnelle d'une conduite juvénile qui est censée être conforme à ce qui est attendu, constituer « une prise de relais », illustrant par là que l'accès à l'emploi ne tient pas à la seule volonté administrative et politique. La stabilisation professionnelle à venir tient également à la mobilisation du jeune,

défini comme un acteur, ayant des attentes, pouvant mettre en œuvre des moyens et doté d'une rationalité lui permettant d'« assumer les conséquences de ses actes ». Cette idéologie de l'acteur (qui, comme celle qui réfère au « projet », oscille entre un regard « libéral » sur le rapport à l'emploi et une vision « humaniste » quant au statut de l'individu) suppose une autonomie de l'action : ainsi, affirmer que « même si les jeunes vivent dans des situations sociales et familiales critiques, ils peuvent faire preuve d'une maturité et se mobiliser... la preuve, il y en a qui s'en sortent » (une chargée d'accueil), c'est considérer que les difficultés d'accès à l'emploi ne tiennent pas seulement à une crise de l'offre économique, ni à la seule question de la qualification. Elles sont également liées à la possibilité de « se prendre en charge », de « pouvoir prendre des initiatives » ou encore, de « manifester des degrés d'autonomie et de responsabilité suffisants ». Ainsi, maintes fois avons-nous assisté à des entretiens pendant lesquels le chargé d'accueil usait de ces expressions faisant l'apologie de l'autonomie et de l'initiative, supposées être déterminantes pour l'entrée sur le marché du travail et « utiles dans la vie de tous les jours ».

Ces quelques apprentissages socioinstitutionnels semblent définir les contours d'un nouveau champ d'action, voire de formation, en ce que, tout en étant légitimés par rapport aux exigences du marché du travail, ils ne s'intègrent ni dans un contenu scolaire, ni dans un « savoir » professionnel classiques. « Être ponctuel », « responsable », « présentable » constituent des signes de socialisation (évalués, institutionnellement, à partir des démarches conseillées et entreprises par les jeunes) que le chargé d'accueil met en valeur en les reliant avec le monde du travail. Si l'on ne peut ignorer l'émergence de nouvelles « compétences » dans le mode de recrutement propre aux entreprises (à côté des compétences scolaires et professionnelles, on recherche une « compétence sociale », Dutrénit, 1997), on ne peut pas non plus occulter les dimensions politique et idéologique contenues dans l'action menée par la Mission locale. Et c'est en ce sens que l'insertion des jeunes, travaillée au quotidien, ne se réduit pas au seul accès à l'emploi ! En effet, et si l'on considère la notion de « responsabilité », celle-ci admet un caractère transversal : notion juridique, la responsabilité s'identifie à la prise de conscience chez le jeune de ses droits comme de ses devoirs, ceux-ci étant positionnés tant à travers la contractualisation de ses rapports avec les institutions qu'au regard des relations sociales engagées au quotidien. Il n'est pas alors étonnant de remarquer que cette socialisation institutionnelle

recourt à la notion de « citoyenneté » pour s'auto-justifier (« même si le jeune n'accède pas à l'emploi dans l'immédiat, il apprend quelques règles nécessaires à la vie en société, à être citoyen » suggère un chargé d'accueil).

Tout semble accréditer l'hypothèse d'un élargissement du champ de l'insertion. Si celle-ci ne se réduit pas au seul accès à l'emploi (s'insérer par le logement, par l'accès à la culture, à la consommation, aux soins...), son caractère professionnel devient lui-même « conditionné » par ce que nous appellerons des « attributs de stabilité » : en effet, la stabilisation professionnelle est étroitement liée à une stabilisation sociale et relationnelle et l'entrée effective sur le marché du travail suppose résolus des problèmes aussi divers que le logement, la santé ou encore, les relations avec le milieu familial. Mais au-delà de l'évidence que constituent ces attributs quant à leur effet sur la stabilisation professionnelle, c'est aussi leur valeur symbolique et leur statut social qui seraient partie prenante dans la mobilisation institutionnelle des jeunes (il conviendrait, par exemple, d'éprouver l'hypothèse d'une mobilisation des jeunes à travers leur accès à la consommation, « on crée ainsi des besoins en leur permettant d'acheter des choses, comme tout le monde », suggère un chargé d'accueil).

C'est ainsi que l'insertion des jeunes, telle qu'elle est définie dans l'espace relationnel engageant les 16-25 ans et la Mission locale, appelle à une prudence pour ce qui est de sa définition. Si on la ramène à la socialisation institutionnelle, elle suppose un temps en amont, une durée précédant la stabilisation professionnelle et donc, un minimum d'adhésion juvénile aux conseils et injonctions institutionnelles. Cette socialisation ne s'opère pas sans heurts et résistances juvéniles. Elle donne lieu à des négociations et transactions qui permettent de situer la conformité et le décalage entre des préceptes moraux institutionnels et des attentes et représentations juvéniles spécifiques. À partir des discours des jeunes et de leur histoire, nous avons pu dégager quelques logiques d'actions.

LES JEUNES FACE À LA MISSION LOCALE : DES LOGIQUES D' ACTIONS À L'IMAGE DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DU PUBLIC

Saisir les logiques d'actions juvéniles face à la Mission locale passe par la prise en compte des profils des jeunes (social, scolaire, professionnel...) et de leurs attentes face à l'institution qui ne sont pas homo-

gènes. En effet, les jeunes se disant prêts à entreprendre les démarches conseillées sont souvent moyennement ou assez diplômés (à partir d'un diplôme de niveau V -CAP, BEP- et au-delà) tandis que ceux qui manifestent des réticences face aux recommandations des chargés d'accueil sont de bas niveau de qualification ou proviennent d'un milieu familial vis-à-vis duquel il existe une forte dépendance (c'est le cas de nombreuses filles sur lesquelles les parents « comptent pour faire le ménage, les courses, s'occuper des frères et sœurs... »). Nous avons pu construire une typologie de quelques logiques d'action en fonction de variables sociales et de la façon dont ce public « négocie » son rapport à l'institution. La relation à la Mission locale peut être « conformiste » (logique de l'engagement, et dans une moindre mesure, la logique de l'attente), conflictuelle (logique du retrait ou de la confrontation) ou conjoncturelle (logique de la transition).

LOGIQUE DE L'ATTENTE

Cette logique est le propre de jeunes qui, tout en fréquentant régulièrement la Mission locale, n'engagent que peu de démarches à l'extérieur de cette institution. En particulier, ce public n'entend pas les actions conseillées par les chargés d'accueil telles que la recherche d'information, la rencontre avec des professionnels... Tout se passe comme si, pour ces jeunes, la Mission locale avait le statut d'acteur sur lequel on « peut compter » pour s'insérer. Une jeune énonce : « Ça paraît bizarre mais je viens souvent ici avec l'espoir de trouver une solution... ». Il nous est apparu que la plupart des jeunes qui « attendent que la Mission locale leur propose quelque chose » (une chargée d'accueil) vivent dans un rapport de dépendance avec leur milieu familial, ce qui rend difficile l'inscription d'une action (de formation, par exemple) dans le moyen et long terme. Marry, Fournier-Mearrelli et Kieffer (1995) ont pu observer, lors d'une enquête sur les jeunes femmes face à l'emploi, que le chômage comme l'activité étaient liés à leur environnement familial. Cette attente que la Mission locale juge « compromettante » quant aux chances d'insertion professionnelle peut se transformer, au gré des circonstances familiales et relationnelles, en une autre logique, celle de l'engagement.

LOGIQUE DE L'ENGAGEMENT

Une partie des jeunes reçus à la Mission locale « joue le jeu » en adhérant progressivement aux injonctions institutionnelles. Les rencontres régulières avec les chargés d'accueil se conjugue avec l'accomplisse-

ment d'un ensemble de démarches jugées « positives » pour autant qu'elles aient un rapport direct ou indirect avec l'accès à la formation ou à l'emploi. Les jeunes qui optent pour cette logique sont issus, la plupart du temps, d'un milieu sociofamilial vis-à-vis duquel il existe une relative indépendance. C'est dans cette indépendance, réelle ou perçue comme telle par l'institution, que prennent forme une mobilisation et un « engagement » qui confine parfois au conformisme. Le public manifestant les signes d'un engagement bénéficie d'une image favorable auprès des chargés d'accueil, comme si les démarches engagées répondaient à la demande institutionnelle. Si des jeunes prennent le parti de l'idéologie institutionnelle, d'autres remettent en cause sa légitimité et manifestent un rapport conflictuel vis-à-vis de la Mission locale.

LOGIQUE DE LA CONFRONTATION ET/OU DU RETRAIT

Ces deux logiques qui peuvent se succéder illustrent un rapport conflictuel avec l'institution. Les jeunes expriment des réticences et des réserves devant les conseils et recommandations des chargés d'accueil. « Trompe-l'œil » et « occupationnelles », tel est le statut conféré aux différentes démarches et actions conseillées par la Mission locale. On repère cette logique de la confrontation chez un public ayant récemment quitté le système scolaire et il semble bien que cette réaction s'intègre dans un refus de ce qui représente symboliquement « une nouvelle école », selon les propos d'un jeune de 17 ans. Ainsi, lors de l'interaction Jeune/chargé d'accueil, on assiste à des énoncés qui remettent en cause le bien-fondé d'une démarche (« *Vous croyez que ça sert à quelque chose ?* », « *Je ne vois pas ce que d'aller aux APP¹ peut m'apporter de plus !*... »). Cette logique peut laisser place, progressivement, à une logique de retrait, le public ne venant plus régulièrement à la Mission locale où « on le perd de vue ». D'un point de vue sociologique, l'analyse de ce rapport conflictuel ne peut faire l'économie d'un regard « culturaliste » au sens où le refus de suivre les conseils institutionnels traduit un décalage entre les représentations juvéniles et les modèles et valeurs institutionnels mis en exergue.

Les logiques rapportées plus haut sont le propre d'un public dominé socialement et scolairement. Les jeunes les plus diplômés (ayant un niveau IV et plus) manifestent des attentes spécifiques face à la Mission locale, et du coup, définissent un rapport particulier avec l'institution.

¹ Atelier pédagogique personnalisé.

LOGIQUE DE LA TRANSITION

Pour le public ayant un bagage scolaire ou professionnel élevé, la Mission locale n'est « *qu'un endroit où l'on peut vous dépanner* », « *un lieu où l'on peut avoir un coup de pouce, des adresses, une aide financière...* » selon les propos d'un jeune, titulaire d'un BTS en électronique. Evoquer « le dépannage » assuré par la Mission locale, c'est lui attribuer une fonction plus « sociale » que professionnelle, et, de ce fait, lui reconnaître des limites quant à ses capacités d'aide à l'accès à l'emploi. Cette logique cristallise une sorte d'indépendance affichée par les jeunes à l'égard de l'institution ; ce qui peut s'expliquer par le niveau scolaire ou la qualification dont ils disposent : être diplômé constitue un capital directement négociable avec le marché du travail. Cependant, si les jeunes diplômés vivent leur rapport à la Mission locale sur le mode du provisoire, l'accroissement de leur part parmi les nouveaux inscrits atteste des difficultés d'accès à l'emploi et peut, à terme, favoriser le passage d'une logique à une autre.

SOCIALISATION INSTITUTIONNELLE ET RAPPORT À L'EMPLOI : À TEL COMPORTEMENT, TELLE PROPOSITION ?

Si l'insertion des jeunes au contact de la Mission locale laisse apparaître une dynamique « socialisatrice » supposée préparer l'accès à l'emploi, on ne saurait pour autant réduire les apprentissages mis en exergue à leur seule fonction « facilitatrice » d'une stabilisation professionnelle virtuelle. La catégorie des 16-25 ans offre à la Mission locale la possibilité d'une action globale qui intègre tout autant des attributs formels, clairement identifiés (le diplôme, en l'occurrence) que des caractéristiques moins formelles auxquelles l'interaction chargé d'accueil/jeune semble donner forme. Ces caractéristiques « implicites » se construisent au rythme des rencontres et rendez-vous pendant lesquels le jeune est invité à rendre compte des démarches effectuées (ou non) tout en faisant face à des préceptes institutionnels qui font l'apologie de l'initiative, de l'autonomie, et autres « signes de socialisation » évoqués plus haut. Ce n'est qu'au regard des principes affichés par l'institution que prennent sens l'analyse de la socialisation institutionnelle et l'appréhension des logiques d'action manifestées par les jeunes. On peut alors s'interroger sur les effets d'une telle socialisation sur l'accès effectif à l'emploi ou à la formation. Il est difficile de répondre de manière objective à une telle interrogation

Quatre logiques d'actions juvéniles dominantes

Logique de l'attente

Brigitte, âgée de 23 ans, a suivi une scolarité jusqu'au Baccalauréat professionnel. Elle est titulaire d'un BEP de comptabilité. Après une première professionnelle, elle a passé à trois reprises son Bac professionnel sans succès. Elle use régulièrement du terme de « galère » pour décrire son trajet scolaire et l'attente d'un emploi qui tarde à venir. Venant assez souvent à la Mission locale, Brigitte n'a eu, pour le moment, aucune proposition de formation ou de contrat (elle est inscrite depuis 3 ans). Elle observe que son rôle « familial » ne favorise guère une recherche d'emploi efficace (elle vit avec ses parents, tient les comptes financiers, fait le ménage, les courses et s'occupe de ses jeunes frères scolarisés). [...] C'est ainsi que son rôle dans la famille rythme son quotidien : « Mon emploi du temps de tous les jours ? Pas grand-chose de passionnant... Je suis toujours en train de travailler, je fais le ménage... Mes parents, eux, ils ne s'occupent de rien [...] » Ces obligations familiales sont connues de la Mission locale ; elles constituent un obstacle, aux yeux de l'institution, à toute démarche d'insertion ou de construction d'itinéraire qualifiant (entrée en formation, préparation d'un diplôme...). Mais, pour cette jeune fille, la Mission locale représente une sorte de recours rendant possible une autonomie provisoire vis-à-vis du milieu familial contraignant [...] On peut déduire que le seul intérêt que Brigitte voit dans la Mission locale réside à l'écoute et à l'accueil qu'elle assure : « Ça paraît bizarre mais je viens ici avec toujours l'espoir de trouver quelque chose... Ici, malgré tout, on est accueilli ; bon, on n'a pas ce qu'on veut mais on nous écoute et on peut parler de ses problèmes... »

Logique de l'engagement

Christophe est un jeune de 19 ans. Il a suivi une scolarité en Section d'éducation spécialisée et a un niveau CAP « Travaux paysagers ». « Mis à la porte » par ses parents à l'âge de 16 ans, ce jeune a néanmoins tenté de préparer un CAP en résidant chez une tante. Il ne parvient pas à obtenir son diplôme. Après quelques mois de « galère », et sur les conseils d'un ami, il s'inscrit à la Mission locale [...] Quatre mois après son inscription, il a pu bénéficier d'un CES d'employé communal. Il faisait du nettoyage et des travaux de jardinage dans sa commune de résidence. Par son contrat, qui a duré 6 mois, il dit avoir « découvert ce que c'est que de travailler » ; du même coup, il s'est aperçu que le métier de paysagiste ne lui convenait pas. Ayant un « ami qui travaille dans la restauration »,

Christophe a « pensé voir ce que ça donne, le métier de cuisinier ». Le chargé d'accueil lui a alors proposé un contrat de qualification en cuisine. Au moment de l'entretien, ce jeune préparait le CAP chez un maître d'apprentissage qui lui a « promis une embauche après le diplôme ». Ce qui nous a paru intéressant à saisir, c'est que ce jeune ait pu bénéficier d'une aide institutionnelle alors qu'il avait un profil scolaire faible et n'était inscrit à la Mission locale « que » depuis 4 mois. Le chargé d'accueil en charge de son suivi nous donne une première explication : « C'est un jeune que je connais depuis peu, mais il a déjà fait tout un parcours... Quand on sait ce qu'il a vécu et enduré et comment il a fait des pieds et des mains pour s'en sortir, eh bien, on ne peut qu'être admiratif devant ce jeune [...] Lui, il est dynamique et veut apprendre, il a fait beaucoup de choses et paraît pouvoir s'en sortir ».

Logique de la confrontation et du retrait

Cette logique conflictuelle met en cause la légitimité et crédibilité des conseils et démarches recommandés par les chargés d'accueil. C'est ainsi que Jean, âgé de 23 ans, et de niveau CAP « cariste » raconte comment, dans un premier temps, il ne voyait dans la Mission locale qu'une sorte de « nouvelle école » sans perspectives professionnelles réelles : « Quand je suis venu ici, pour la première fois, je croyais au début qu'ils allaient m'aider, mais on m'a fait savoir que ce n'était pas possible dans l'immédiat... qu'il fallait attendre... Mais moi, je ne pouvais pas perdre de temps... Alors, je me suis dit, ici, c'est un trompe-l'œil... J'ai disparu après pendant plus d'un an... je ne venais même pas quand M. Richard, le chargé d'accueil, m'envoyait des lettres pour que je me manifeste... Et puis, il faut dire que ce qu'on me disait de faire, ça ne voulait rien dire ; ils voulaient seulement nous garder... Alors, j'ai préféré rester chez moi... ».

Logique de la transition

Charles, âgé de 24 ans, a suivi une scolarité en préparant un BEP de comptabilité ; le diplôme obtenu, il prépare un Baccalauréat technologique et envisage de décrocher un diplôme de technicien en comptabilité (préparation d'un BTS). « Malheureusement, dit-il, les moyens financiers ne me permettaient pas d'aller jusqu'au bout de la formation, alors j'ai décidé d'aller sous les drapeaux ». [...] Après cette étape, il rencontre Aline, une jeune fille de 20 ans avec laquelle il projette de s'installer. Il entame une « recherche active d'emploi » et effectue des « petits boulots » (entretiens, déménagements...). Cette situation dure plusieurs années (4 ans) jusqu'au jour où l'un des prospecteurs-placiers de l'ANPE l'informe de l'existence de la Mission locale. Après avoir

(suite)

rencontré une chargée d'accueil, il « *comprend que la Mission locale est là pour dépanner provisoirement mais qu'il faut d'abord compter sur soi-même* ». De fait, Charles saisit quelques opportunités offertes par l'institution pour élaborer un trajet d'insertion

(rédaction de C.V., rencontre de professionnels, passation d'un Bilan, validation des acquis professionnels...) tout en mobilisant d'autres ressources, notamment en préparant une formation en décoration et art floral.

Source : A. Jellab, *Le travail d'insertion en Mission locale*. Paris, L'Harmattan, 1997, a, p. 124-132.

dans la mesure où les devenirs juvéniles ne tiennent pas seulement au rapport engagé avec la Mission locale. De plus, et si l'on s'en tient aux éléments disponibles lors de notre enquête, mettre en relation tel attribut institutionnel (par exemple « la ponctualité ») et une proposition d'itinéraire amène une double interrogation : s'agit-il d'un rapport objectivement établi par la Mission locale entre un signe de socialisation et des caractéristiques professionnelles censées l'exiger ? Ou plutôt, n'y a-t-il pas un « effet de récompense » entre des attentes institutionnelles et des réponses juvéniles qui y sont conformes (on pourra alors recourir au modèle de la Contribution/Rétribution développé par Dutrénit, 1994) ? C'est sans doute ce « non-dit » des dispositifs d'insertion qui fait dire à Werquin que « *tant que ne sera pas levé le doute sur la nature des modes d'accès aux mesures, on ne pourra pas évaluer clairement les mesures actuelles ni celles proposées pour l'avenir* » (1996, p. 133). Ces interrogations n'empêchent pas, cependant, le constat selon lequel semble se jouer partiellement le devenir des jeunes en fonction du type de rapport engagé avec l'institution. Si la Mission locale n'est pas une institution à laquelle le jeune est « obligé » de recourir, il y est néanmoins astreint dans la mesure où, faisant désormais partie des dispositifs d'insertion dominants, elle constitue parfois le seul interlocuteur (ceci est favorisé par d'autres institutions telles l'ANPE ou les Centres d'information et d'orientation qui incitent les jeunes à s'inscrire à la Mission locale).

Nous avons pu, en fonction des informations recueillies et des entretiens, mettre en rapport les attributs sociaux et comportementaux institutionnellement construits avec les types de proposition que des jeunes se sont vus offrir. Il s'agit ici tout au plus d'une approche qualitative qui vise à souligner la relation socialisation institutionnelle / proposition d'un itinéraire d'insertion.

La valeur « autonomie et responsabilité » semble plus appréciée au regard de l'exercice d'une activité professionnelle, et plutôt, dans le secteur privé. « Etre ponctuel » plaide davantage pour une entrée en formation par alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de qualification). « Etre serviable et sérieux » est une valeur qui est étroitement liée aux « emplois aidés » (contrat emploi solidarité, contrat d'adaptation, contrat d'orientation...). Mais la variable « sexe » reste opérante dans la mesure où les contrats aidés s'adressent davantage aux filles qu'aux garçons, comme si l'institution intégrait la dimension familiale dans les propositions offertes (les filles étant, plus que les garçons, assujetties aux tâches ménagères, ce qui suppose un temps de travail approprié). Les critères de catégorisation des jeunes ne se centrent pas seulement sur leurs seuls attributs « personnels » (ou comportementaux). Ils reposent également sur les caractéristiques familiales et relationnelles des jeunes. Le cas des filles est significatif à cet égard : ainsi, une mobilisation dans le sens des conseils prodigués par le chargé d'accueil n'est pas suffisante pour encourager à l'entrée en formation ou l'obtention d'un contrat de travail dans le secteur privé. Il faut démontrer « suffisamment d'autonomie » pour laisser présager la réussite d'une entrée dans un dispositif d'insertion. C'est le suivi individualisé qui rend possible cette approche sélective et confère au jeune une identité socialement codifiée. À propos d'un jeune ayant suivi une scolarité jusqu'en BEP « Installations sanitaires », une chargée d'accueil nous dit : « *C'est un jeune qui est venu s'inscrire, il y a quelques mois ; je ne l'ai pas revu pendant plusieurs semaines [...] Là, il n'a pas fait grand-chose, il m'a l'air un peu étourdi [...] J'ai appris qu'il fréquentait L. qui n'est pas un saint ; je crois que ce jeune a un attrait pour l'alcool et la drogue [...] Bon, là, on ne peut rien lui proposer avant qu'il ne se ressaisisse un peu* ».

DE L'IMPORTANCE DE LA VARIABLE « BIOGRAPHIE » DANS LE PROCESSUS DE SOCIALIZATION

La thématique de la socialisation permet de dessiner les configurations d'un rapport aux institutions engageant les biographies et les contextes structurels (Demazière et Dubar, 1993). Critiquant le fonctionnalisme durkheimien qui confère à la socialisation un statut de déterminant de l'être social – la socialisation s'identifie à l'incorporation des valeurs collectives par les générations futures – et montrant les limites de la théorie de l'habitus – « *qui définit la trajectoire des individus comme mouvement unique à travers des champs sociaux* » –, Dubar exprime, en ces termes, la relation socialement et subjectivement construite de l'identité : « *Si les identités sociales sont bien produites par l'histoire des individus, elles sont aussi productrices de leur histoire future. Cet avenir dépend non seulement de la structure "objective" des systèmes dans lesquels se déploient les pratiques individuelles et notamment de l'état des relations sociales à l'intérieur de ces champs, mais aussi d'un bilan "subjectif" des capacités des individus influençant les constructions mentales des opportunités de ces champs. Les identités résultent donc de la rencontre de trajectoires socialement conditionnées avec des champs socialement structurés* » (1991, p. 78). C'est nous semble-t-il dans cette relation entre les biographies individuelles et la « gestion » des devenirs que réside le sens de la socialisation telle qu'elle se donne à voir dans la Mission locale. Le recours à l'approche biographique (Nicole-Drancourt, 1994) dans l'analyse des phénomènes d'exclusion permet de « remonter » aux processus sociaux et aux événements qui favorisent, ralentissent ou empêchent toute stabilisation professionnelle. Du coup, et s'en tenant aux logiques d'actions manifestées par les jeunes face à la Mission locale, nous pouvons y voir à la fois l'expression d'une histoire sociale différenciée mais aussi le fait que la socialisation – ramenée ici aux apprentissages normatifs mis en exergue par l'institution – ne s'opère pas sans heurts et résistances, sans conflits, négociations ou « transaction » (Blanc, 1993).

Il nous semble, néanmoins, qu'à la différence du traitement du chômage de longue durée tel qu'il est construit dans le cadre du rapport engageant les individus et les agents institutionnels (Demazière, 1992), l'action de la Mission face aux jeunes concentre des attributs tout autant « professionnels » (entendons par là, les mesures et dispositifs entretenant un lien direct ou indirect avec l'emploi et la formation) que « pédagogiques » (au sens où la socialisation se veut mise à

Une action typiquement éducative : l'exemple d'un Module approfondi d'orientation

Les paradoxes d'un travail social mené auprès des jeunes s'éprouvent entre une approche militante de l'insertion (« il faut aider les jeunes à s'en sortir ») et un regard « pédagogique » et « disciplinaire » quant au rapport entretenu avec le public accueilli (« les jeunes doivent devenir responsables et citoyens »). Mais ce discours trouve dans les actions proposées une assise rendant possible une approche « éducative » et morale du procès d'insertion. La plus explicite de ces actions est celle du Module approfondi d'orientation (MAO). Cette « mesure » au contenu indéfini – puisqu'elle peut aussi bien porter sur une mobilisation autour d'un projet professionnel que sur une sensibilisation à la culture – permet à la Mission locale de « faire en allant » en définissant des axes d'intervention spécifiques. Une chargée d'accueil rapporte ainsi l'expérience menée auprès de jeunes parents, dans le cadre d'un MAO intitulé « ça m'intéresse » : « *On a mis en place ici, dans la commune, un MAO... C'est une équipe "Ressources", comprenant différents partenaires travaillant dans le social et le médical, qui a participé à l'opération... Ce MAO a été mené avec des jeunes avec lesquels je n'ai jamais pu rien faire... Ce sont des jeunes de très faible niveau scolaire... Ils ont des enfants en âge de scolarisation... Ils ne les mettent pas à l'école parce que ces jeunes ne savent pas se lever... On leur a expliqué qu'il ne fallait pas se coucher à 2 heures du matin... On leur a montré comment il fallait se débrouiller, on leur a fait visiter la bibliothèque municipale, avec aussi des cours sur l'hygiène de vie* ». Ainsi, l'action de la Mission locale peut résolument prendre le parti d'une (ré) éducation des jeunes parents dont l'écart par rapport aux normes dominantes (dont la norme d'emploi et ses effets en matière de rapport à l'espace et au temps) présuppose un écart eu égard aux normes sociales et culturelles. C'est aussi vers l'extension du champ d'intervention de la Mission locale que s'achève le travail sur l'insertion.

l'épreuve du jeune face à des valeurs sociales dominantes et normatives). Face à un public dit « en devenir », les apprentissages institutionnels apparaissent comme autant de contenus s'intégrant dans la préparation des jeunes « à devenir adultes ». C'est

ainsi que l'on peut saisir l'ensemble des actions dites de « prévention » que la Mission locale met en place. L'une des plus significatives prend le nom de Module approfondi d'orientation (MAO). Ainsi, dans une Mission locale du Pas-de-Calais, implantée dans une commune de 10 000 habitants, on a mis en place un MAO intitulé « ça m'intéresse ». *L'objectif était de « montrer aux jeunes parents quelques règles élémentaires d'hygiène, de les emmener à la bibliothèque municipale et de leur expliquer que les enfants doivent aller à l'école dès l'âge de 3 ans ».* De fait, derrière cette action se profile une volonté d'insérer socialement les jeunes en rendant conforme leur conduite avec celle des modes d'être dominants.

Si la problématique de l'insertion ne se réduit pas à l'accès à l'emploi – nous pourrions en dire de même pour ce qui est de l'exclusion, celle-ci n'est pas que professionnelle, et ne saurait être ramenée à la seule « non-inclusion » dans le marché du travail – et qu'elle recouvre une réalité sociale et « socialisatrice », du côté des jeunes, elle peut donner lieu à des mobilisations associatives qui viennent à la fois conforter les enquêtes menées par Roulleau-Berger sur « les espaces intermédiaires » (1991) et relativiser le tableau pessimiste dressé par Dubet concernant « la galère » (1987). Tout porte à croire que loin de subir les effets structurels et sélectifs d'un marché du travail qui se rétrécit, les jeunes tendent à redéfinir leur rapport à autrui, aux institutions mais également à la famille et aux pairs. Cette redéfinition peut prendre la forme d'une participation à des œuvres humanitaires, à l'implication auprès de familles défavorisées (notamment à travers le soutien scolaire apporté aux plus jeunes)... ou encore d'un investissement dans des formations associatives.

EXCLUSION PROFESSIONNELLE ET INSERTION SOCIALE : QUELS ENSEIGNEMENTS ?

On ne saurait limiter les enjeux sociaux de l'insertion à la seule relation engagée par les jeunes avec les institutions. Mais tout semble accréditer l'hypothèse selon laquelle l'élargissement du champ recouvert par le domaine de l'insertion donne lieu à des expériences sociales et individuelles dans lesquelles les « exclus » (catégorie plus sociale institutionnellement définie) se voient mobilisés et incités à l'accomplissement de démarches, manière de donner sens et direction à son devenir, comme l'atteste la thématique actuelle du « projet ». Les jeunes fréquentant la Mission locale se voient mobilisés et incités à mettre en œuvre un ensemble d'actions supposées admettre un rapport de près ou de loin avec l'insertion professionnelle. On ne

saurait, cependant, méconnaître les effets du marché économique et ses règles du jeu en matière de recrutement sur l'orientation de la pratique institutionnelle. Ainsi, les signes sociaux, ceux que les jeunes sont censés acquérir, rejoignent-ils les explications sociologiques relatives aux devenirs de chômeurs de longue durée, ayant sensiblement le même profil social et scolaire (Benoît-Guilbot, 1990). Sans doute, le succès actuel des approches biographiques tient-il à la mise en évidence de « variables » sociosubjectives que l'on ne peut quantifier. C'est également vers l'analyse des dynamiques subjectives et relationnelles que ces approches invitent en ce qu'elles pensent les trajectoires à la fois dans leur continuités et discontinuités, dans ce « qui tombe sous le sens » à un moment du parcours et peut rendre compte des processus d'exclusion ou des facteurs concourant à la stabilisation professionnelle (Nicole-Drancourt évoque la variable « rapport positif à l'emploi », 1994). Dans cette perspective, c'est le recours à la notion d'Acteur qui prévaut, même si, dans un souci de fidélité au point de vue sociologique, on tente de dégager des « régularités sociales ».

L'éclatement des catégories sociales classiques qui laissent préfigurer le devenir des individus a, sans doute, contribué à l'adoption d'un nouveau regard sur le rapport au marché. Ce regard, voulant être au plus près de la réalité sociale, tente de « décortiquer » les mécanismes sociaux et individuels intervenant dans le « trajet d'insertion ». Nous avons surtout axé notre recherche sur le rapport engagé entre les jeunes et la Mission locale en adoptant une démarche empirique qui tienne compte à la fois du dispositif institutionnel et de l'histoire sociale des jeunes. Il nous semble que le terrain de la Mission locale offre la possibilité de comprendre une pluralité d'enjeux qui s'articulent autour de l'insertion. Cependant, c'est autour du lien social que semble se focaliser son action (en témoignent également les incitations des jeunes à s'impliquer dans des associations et réseaux culturels locaux), comme si le volet relationnel assuré jusque-là par l'inscription dans la sphère du travail devenait l'apanage d'une action institutionnelle soucieuse de cohésion et d'ordre sociaux. Il convient alors de s'interroger sur la pertinence heuristique d'une analyse en terme de socialisation (Jellab, 1997, b) et, éventuellement, de penser les moyens pour s'affranchir d'un raisonnement en termes d'insertion et d'exclusion, notions dont l'usage tant dans le discours « savant » que dans celui du sens commun (et pratique) rend difficile la conceptualisation.

Aziz Jellab
Universités de Picardie et d'Artois

Bibliographie

- Benoît-Guilbot O. (1990), « La recherche d'emploi : stratégies, qualification scolaire ou professionnelle et qualification sociale », *Sociologie du travail*, 32/4.
- Blanc M. (1993), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan (2 tomes).
- Bouffartigue P., Lagree J.-C. et Rose J. (1989), « Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Points de vue sur un champ de recherche », *Formation Emploi*, n° 26.
- Charlot B. (1994), « De l'éducation nationale à l'insertion professionnelle : les mutations du système scolaire » in *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine* (sous la direction de G. Ferréol), Lille, PUL.
- Demazière D. (1992), *Le chômage en crise ? La négociation de l'identité de chômeurs de longue durée*, Lille, PUL.
- Demazière D. et Dubar C. (1993), *L'insertion des jeunes de bas niveau scolaire : trajectoires biographiques et contextes structurels*, Marseille, Céreq.
- Donzelot J. et Estèbe P. (1994), *L'État-animateur*, Paris, Esprit.
- Donzelot J. (1996), « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion » in *L'exclusion : l'état des savoirs* (sous la direction de S. Paugam), Paris, La Découverte.
- Dubar C. (1991), *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin.
- Dubar C. (1994), « Identités collectives et individuelles dans le champ professionnel » in *Traité de sociologie du travail* (sous la direction de M. de Coster et F. Pichault), Bruxelles, De Boeck.
- Dubar et al. (1987), *L'autre jeunesse*, Lille, PUL.
- Dubet F. (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- Duru-Bellat M. (1992), *L'école des filles*, Paris, L'Harmattan.
- Dutrénit J.-M. (1994), *Évaluer un centre social*, Paris, L'Harmattan.
- Dutrénit J.-M. (1997), *La compétence sociale*, Paris, L'Harmattan.
- Galland O. (1996), « Les jeunes et l'exclusion » in *L'exclusion : l'état des savoirs* (sous la direction de S. Paugam), Paris, La Découverte.
- Goffman E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Jellab A. (1996, a), « Les ambiguïtés d'une insertion à venir : jeunes 16-25 ans, Mission locale et contrôle social », *Agora débats-jeunesses*, n° 4.
- Jellab A. (1996, b), « L'insertion sociale comme préalable à l'insertion professionnelle », *L'Homme et la société*, n° 120.
- Jellab A. (1997, a), *Le travail d'insertion en Mission locale*, Paris, L'Harmattan.
- Jellab A. (1997, b), « La Mission locale face aux jeunes : quelle socialisation pour quelle insertion ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 102.
- Marry C., Fournier-Mearelli I. et Kieffer A. (1995), « Activité des jeunes femmes : héritages et transmissions », *Economie et statistique*, Paris, INSEE, n° 283-284.
- Merron M. et Minni C. (1995), « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Economie et statistique*, Paris, INSEE, n° 283-284.
- Molinari J.-P. (1994), « Le spectre de la double précarité », *Panoramiques*, n° 16.
- Moncel N. et Rose J. (1995), « Spécificités et déterminants de l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans et de 26 à 29 ans : vers la fin de la transition professionnelle ? », *Economie et statistique*, Paris, INSEE, n° 283-284.
- Nicole-Drancourt C. (1991), *Le labyrinthe de l'insertion*, Paris, La Documentation française.
- Nicole-Drancourt C. (1994), « Mesurer l'insertion professionnelle », *Revue française de sociologie*, 1.
- Nicole-Drancourt C. et Roulleau-Berger L. (1995), *L'insertion des jeunes en France*, Paris, PUF.
- Rose J. (1984), *En quête d'emploi, formation, chômage, emploi*, Paris, Economica.
- Roulleau-Berger L. (1991), *La ville intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Schwartz B. (1981), *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Werquin P. (1996), « De l'école à l'emploi : des parcours précaires », in *L'exclusion : l'état des savoirs* (sous la direction de S. Paugam), *op. cit.*

RELATIONS INDUSTRIELLES — INDUSTRIAL RELATIONS

Revue trimestrielle bilingue publiée depuis 1945
par le Département des relations industrielles
de l'Université Laval



A bilingual quarterly published since 1945
by the Département des relations industrielles
de l'Université Laval

1998
53-1

La mondialisation, le travail et les relations industrielles

Globalization, Work and Industrial Relations

Rédacteurs invités / Guest Editors : Richard Chaykowski, Anthony Giles

Globalization, Work and Industrial Relations
RICHARD CHAYKOWSKI, ANTHONY GILES
La mondialisation, le travail et les relations
industrielles

Harmonization of Labour Policies Under Trade
Liberalization
MORLEY GUNDERSON

Le droit du travail face à la mondialisation de l'économie
MARIE-ANGE MOREAU, GILLES TRUDEAU

La régulation paritaire du changement à l'épreuve de
la mondialisation
CHRISTIAN LÉVESQUE, GREGOR MURRAY

Regulating Precariousness? The Temporary Employ-
ment Relationship Under the NAFTA and the EC Treaty
LEAH F. VOSKO

Corporate-Subsidiary Relations, Local Contexts and
Workplace Change in Global Corporations
STEPHEN J. FRENKEL, CAROL ROYAL

Gender, Corporate Restructuring and Concession Bar-
gaining in Ontario's Food Retail Sector
JAN KAINER

Numéro 53-1 — Québec 19,37 \$ CAN — Canada 18,19 \$ CAN — Étranger / Foreign 17 \$ US

ABONNEMENT ANNUEL — 1998 — ANNUAL SUBSCRIPTION

Organismes / Institutions — Québec 62,67 \$ CAN — Canada 58,85 \$ CAN — Étranger / Foreign 55 \$ US
 Individus / Individuals — Québec 31,91 \$ CAN — Canada 29,96 \$ CAN — Étranger / Foreign 28 \$ US

TPS / GST : R 119 278 950 — TVQ / QST : 1008 154 143 TV 0003
(Taxes et frais d'envoi inclus / Taxes and postal charges are included)

NOM / NAME _____

ADRESSE / ADDRESS _____

CODE POSTAL / POSTAL ZIP CODE _____

TÉLÉPHONE / TELEPHONE _____ TÉLÉCOPIEUR / FAX _____

CHÈQUE ou MANDAT ci-joint (à l'ordre de *Relations industrielles — Industrial Relations*)

VISA

CHEQUE or MONEY ORDER (payable to *Relations industrielles — Industrial Relations*)

MASTERCARD

NUMÉRO / CREDIT CARD N° _____ SIGNATURE _____

DATE D'EXPIRATION / EXPIRY DATE _____ DATE _____

Relations industrielles / Industrial Relations, Pavillon J.-A.-DeSève 3131Z, Université Laval, Québec, Canada G1K 7P4

☎ (418) 656-2468 — Télécopieur / Fax (418) 656-3175 — Internet / E-mail : relat.ind@rilt.ulaval.ca